

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-16-0577 du 14/04/2016

Arrêté du 21 mars 2016

ARRETE PORTANT REINTEGRATION ET RADIATION DES CADRES DE LA DIRECTION
GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES D'UNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES FINANCES
PUBLIQUES DE CLASSE NORMALE

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte réintégration et radiation des cadres de la direction générale des Finances publiques d'une inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale.

Date d'application : 15/07/2015

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT RÉINTÉGRATION ET RADIATION DES CADRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES D'UNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES DE CLASSE NORMALE..... 3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT RÉINTÉGRATION ET RADIATION DES CADRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES D'UNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES DE CLASSE NORMALE



Arrêté portant réintégration et radiation des cadres de la direction générale des Finances publiques

LE MINISTRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS,

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
 - VU le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 modifié portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
 - VU le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;
 - VU le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
 - VU le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 relatif au statut particulier de la catégorie A de la direction générale des finances publiques ;
 - VU la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, notamment son article 1 ;
 - VU l'arrêté du 26 mars 2013 portant détachement auprès de la Cour des Comptes dans le corps des attachés d'administration de l'Etat, pour une période de trois ans du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2016 ;
 - VU l'arrêté du 15 juillet 2015 portant intégration dans le corps des attachés d'administration de l'Etat ;
- Sur la demande de l'intéressée.

ARRÊTE :

Article premier : Mme Brigitte NADJAR, matricule DGFIP n° 853828, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, est réintégrée dans son corps d'origine et radiée des cadres de la Direction Générale des Finances Publiques, à compter du 15 juillet 2015, date de son intégration dans le corps des attachés d'administration de l'Etat.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié à qui de droit.

FAIT À PARIS, LE 21 MARS 2016

POUR LE MINISTRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS,
POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES,
L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE,
CHEF DU BUREAU RH-1B

CÉLINE CASTELEYN